

Projet de développement rue de l'Amont

15 avril 2021





ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue
- Mise en contexte
- Planification du territoire
- Circulation
- Projet en cours et mesures d'atténuation
- Période de questions



Mise en contexte



Mise en contexte

1999 Plan d'urbanisme de Saint-Nicolas

Schéma d'aménagement et de développement

2016 Mise à jour du schéma d'aménagement

2018 Modification du Règlement de zonage

Protocole d'entente pour la rue de l'Amont

Nouveau propriétaire

et modification du protocole d'entente

Mars 2021 Début des travaux

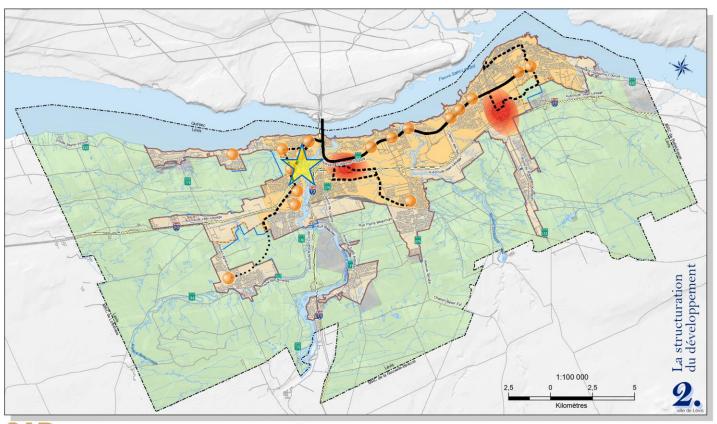
Nombreux appels reçus à la Ville de Lévis

22 mars Dépôt d'une pétition au conseil municipal

15 avril Rencontre d'information





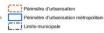










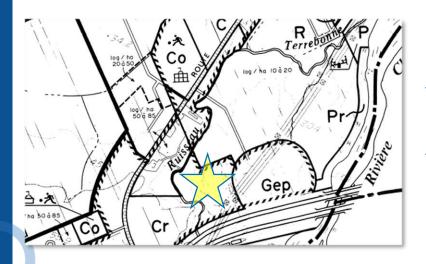




Dominic DESLAURIERS, directeur de l'urbanisme Pierre ASSELIN, urbaniste Marie-Jeanne GAGNON-BEAULIEU, urbaniste



Plan d'urbanisme - Ville de Saint-Nicolas 1999



Grandes affectations du sol : Commerciale régionale (Cr)

Règlement de zonage - Ville de Saint-Nicolas 1999



Zone C-251 (Commercial)

- Bureaux administratifs, hôtels, commerces de détail, services gouvernementaux, etc.

Hauteur max : illimitée

- Sup. de plancher max : illimitée

Schéma d'aménagement et de développement 2008



Grandes affectations du territoire : *Pôle structurant*

Règlement sur le zonage et le lotissement 2011

Zone M0347 (Mixte)

- Habitations multifamiliales (H10)
- Habitations collectives (H13)
- Commerces de soins personnels et d'esthétique ou de services techniques (C111)
- Usages de la classe service social ou de soins (P201)

- Hauteur max : illimitée

Nbr. de logements max : illimité



Schéma d'aménagement et de développement 2016



Grandes affectations du territoire : Noyau de proximité 1

Règlement sur le zonage et le lotissement 2018 (en vigueur)

Zone H0347 (Habitation)

- Habitations multifamiliales isolées (H10)
- Habitations collectives (H13)

Hauteur min: 3 étagesHauteur max: 14 étages

Nbr. de logements max : illimité

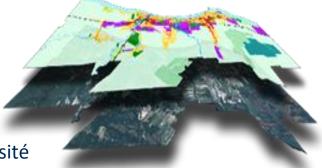
Stationnements souterrains, intérieurs ou étagés





Pour cette partie du territoire :

- Périmètre urbain
- Corridor d'influence Route des Rivières
- Zone prioritaire de développement
- Aucune planification en termes de basse densité





Circulation



Classification fonctionnelle de la rue de l'Aquifère

- Type de rue : locale principale
- Exigence minimum: 9 m de pavage
- Présentement : 10 m de pavage

Étude de circulation

Ville de Lévis 2015

Objectif : déterminer l'effet sur la circulation sur la rue de l'Aquifère et sa connexion avec la route des Rivières

Prévisions MTQ – route des Rivières

Prévisions 2026 et 2036 basées sur le développement de Lévis, dont le projet de la rue de l'Amont

Étude de circulation – résumé

Temps d'attente Rue de l'Aquifère				
Mouvement	1	1		moyenne
Description				
Étude 2015 situation actuelle	48,3	52,7	40,4	44,7
Étude 2015 recommandation	57,5	72,3	54,2	57,3
MTQ prévisions 2026	40,6	34,9	30,5	34,1
MTQ prévisions 2036	45,5	45,6	38,5	41,5

Étude de circulation – conclusions

- Capacité fonctionnelle de la rue de l'Aquifère
- Ajout d'un virage à droite

Recommandations

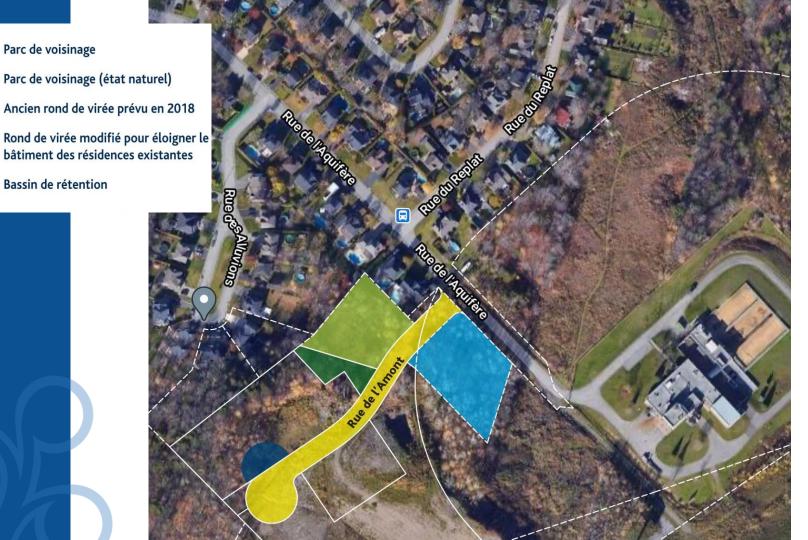
Pour la sécurité :

- Ajout d'un trottoir de la rue de l'Amont à la route des Rivières
- Reconfiguration de l'intersection rue de l'Aquifère et route des Rivières



Projet en cours et mesures d'atténuation





Parc de voisinage





Mesures d'atténuation

- Travaux de 7 h à 18 h
- Nettoyage de la rue
- Réduction des déplacements
- Inspection régulière du site
- Rencontres hebdomadaires



Période de questions





Info-Lévis

Recevez des alertes par courriel ville.levis.qc.ca/info-levis

Questions?

311 ou ville.levis.qc.ca/311

